

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 19 MAI 2026  
EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

Nb. de Conseillers en exercice : 53

**Au vote de l'affaire :**

Nb. de présents : 45  
Nb. de représentés : 7  
Nb. d'absents : 1

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai à 17h16, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

**AFFAIRE N° 3/58 :**

ZAC BANK : Copropriété Résidence Daturas -  
Syndic de copropriété : Désignation d'un(e)  
représentant(e) de la Commune de Saint-Pierre

**ETAIENT PRESENTS :**

MM. LORION David, LAKERMANCE Michèle, NARINSAMY Nadège, OMARJEE Mohammad, DAMOUR Kichena, DERFLA Lisa, RICHARDSON Jackson, SELLY Roger, ARAYE Hélène, VALY Nazir, LABENNE Jennifer, VIENNE Frédéric, LAURENCE Dany, KICHENIN Nicole, MAROUDE GOPALLE Valdo, ABLANCOURT Nathalie, LAGARRIGUE Moïse, VAYABOURY Jean Patrick, FIROAGUER Patrick, TAN Willy, RIANI Richard, AGATHE Chantal, GOVINDAMAL Frédéric, JUDITH Laurent, SAILLY Sabine, CALOGINE Ketty, ADIGADOU Marina, NAYAGOM Ulrich, LAGARRIGUE Béatrice, AKHOONE Roxana, GOVINDASSAMY Poulle Lilian, MALIDI Mariaty, SUMAC Clément, ALBORA Stéphane, TAILAMEE Caroline, PALIOD Samantha, TECHER Fabrice Louis, BANDAMA ATIAMA Yvonne, SARPEDON Jean François, LEBON Jean Laurent, FONTAINE Gaëlle Michelle, K/BIDI Emeline, SINIEN Neïma Marie Gabrielle, PAPI Lionel, ANDA SITA Jean Gaël.

**REPRESENTE (S) :**

MM. NARIA Olivier (par Monsieur David LORION), FONTAINE Emilie (par Monsieur OMARJEE Mohammad), AHO NIENNE Sandrine (par Madame ARAYE Hélène), TAYLLAMIN Patricia (par Monsieur VAYABOURY Patrick), NASSIBOU Guilaine (par Monsieur TAN Willy), VIRY Pascaline (par Madame DERFLA Lisa), POTHIN Henri Claude (par Madame K/BIDI Emeline).

**ABSENTS :**

MM. DIJOUX Moze.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Lisa DERFLA pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 mai 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 12 mai 2026.



**Affaire n°3/58 : ZAC BANK : Copropriété Résidence Daturas - Syndic de copropriété : Désignation d'un(e) représentant(e) de la Commune de Saint-Pierre.**

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que la Commune de Saint-Pierre est devenue propriétaire par acte établi par la SELAS LE GOFF et OMARJEE (notaires associés) en date du 8 et du 9 octobre 2020 :

- En pleine propriété de la parcelle cadastrée section DR n°515 lots 1 à 20 et 35 à 43, située 9 rue du Père Raimbault (97410), de 552 m<sup>2</sup> (bâti sur 3 niveaux)
- En copropriété de 29 parkings soit 588/10000ème situés dans un ensemble immobilier dénommé Résidence Daturas située 9 rue du Père Raimbault d'une surface de 1293 m<sup>2</sup>.

Ce bien est occupé par les Services de la Commune « Systèmes d'informations et développement numérique territorial ».

Ce bien fait partie du Syndic de copropriété Résidence Daturas qui est assuré par l'agence SARL LOGER (Location Gestion de la Réunion) adresse : 17 rue Labourdonnais 97400 Saint-Denis.

**Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE DESIGNER Monsieur Laurent JUDITH comme représentant de la Commune de Saint-Pierre pour siéger aux Assemblées Générales ordinaires ou extraordinaires des copropriétaires de la Résidence Daturas.**
- **DE L'AUTORISER à SIGNER tous les documents liés à cette affaire.**

P/EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE

